

Le Communiqué du conseil des ministres du mercredi 4 mars 2015

Le Conseil des Ministres s'est réuni, le mercredi 04 mars 2015, au Palais de la République, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat a magnifié l'attribution de la plus prestigieuse distinction internationale dans la Finance islamique au projet du Sukuk-Sénégal d'un montant de 100 milliards de FCFA, lancé en 2014, primé meilleur projet africain pour l'année 2015 par IFN Award de REDMONEY.

A cet égard, il a félicité le Gouvernement, particulièrement les services du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour le professionnalisme avec lequel cette opération financière a été menée, ainsi que la Banque Islamique de Développement (BID), notamment la Société Islamique de Développement du Secteur privé (ICD), pour le partenariat exemplaire et le soutien efficace à la réalisation des projets du Plan Sénégal Emergent.

Il a, en outre, adressé ses félicitations au Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, au Secrétaire d'Etat aux Sénégalais de l'Extérieur, à tous les services de l'Etat impliqués ainsi qu'à l'Organisation Internationale des migrations (O.I.M) et au C.I.C.R, pour la parfaite organisation de l'opération de rapatriement de nos compatriotes en provenance de la Lybie.

Abordant le point de sa communication relatif à l'amélioration de la qualité de la dépense publique et la modernisation de l'administration, le Président de la République a rappelé au Gouvernement l'impératif de poursuivre les efforts d'assainissement des finances publiques et l'intensification des mesures de modernisation de l'Administration, à travers, notamment, l'optimisation de la gestion du patrimoine public, la rationalisation des structures de l'Etat et le renforcement de l'externalisation des services publics.

Il a, en outre, réaffirmé l'attention toute particulière qu'il accorde à la performance du secteur parapublic et à la gestion optimale de l'actionnariat de l'Etat.

Abordant le point de sa communication portant sur l'emploi, le Chef de l'Etat, a rappelé au Gouvernement, ses orientations déjà déclinées, lors de la réunion tenue, sur le sujet, le 28 juillet 2014, pour la mise en œuvre inclusive d'une politique de l'emploi cohérente en vue de satisfaire cette forte et périlleuse demande sociale.

Dans cette perspective, le Président de la République a exhorté le Gouvernement d'appuyer, sans relâche, la réalisation, sur l'ensemble du territoire national, des Domaines agricoles communautaires (DAC), la mise en place des chaînes de valeur dans les secteurs porteurs tels que l'agriculture, l'élevage et la pêche, ainsi que l'appui à la modernisation du secteur informel.

Abordant le point de sa communication axé sur la consolidation du dialogue social et la préparation de la fête du travail, le Chef de l'Etat, a évoqué la tenue, l'année dernière, pour la première fois au Sénégal, d'une Conférence sociale, à l'issue de laquelle un Pacte pour la Stabilité sociale et l'émergence économique a été signé par le Gouvernement et les différents partenaires sociaux (syndicats et patronat).

A ce sujet, il a demandé au Gouvernement de lui faire le point sur l'état de mise en œuvre du Plan d'action relatif à ce Pacte qui dénote l'intérêt tout particulier qu'il accorde au dialogue social qui est au cœur de son mandat.

Le Président de la République a, par ailleurs, indiqué au Gouvernement la nécessité d'œuvrer, de façon pérenne, avec les organisations syndicales et patronales, à la consolidation du dialogue social, impératif pour asseoir la mise en œuvre consensuelle et sereine du Plan Sénégal Emergent.

Abordant le point de sa communication relatif à la célébration de la Journée internationale de la Femme, le 08 mars, par la Communauté internationale, le Chef de l'Etat a saisi ce moment privilégié pour rendre hommage aux Femmes et réaffirmer leur rôle primordial dans le développement économique et social.

Il a, ainsi, demandé au Gouvernement de mobiliser les moyens nécessaires pour lutter, sans relâche, contre la mortalité maternelle et infantile, les violences faites aux femmes et de veiller à la scolarisation et au maintien des jeunes filles à l'école ainsi qu'à l'amélioration du statut de la Femme.

Au titre de son Agenda, le Président de la République a informé le Conseil de l'audience qu'il a accordée à Monsieur Salahédine MEZOUAR, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc, Envoyé spécial de sa Majesté le Roi Mohamed VI. A cette occasion, il a été retenu de mettre en place un Comité de Suivi Public-Privé pour l'impulsion des réalisations dans les domaines prioritaires tels que l'énergie, l'habitat, l'agriculture, les infrastructures, la santé, le tourisme et la sécurité.

Le Premier Ministre a présenté au Conseil une communication axée sur la situation du monde rural, en mettant l'accent sur le financement de la campagne arachidière, après avoir évoqué la tournée économique du Chef de l'Etat dans les régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou, rappelant aux Ministres concernés la nécessité de réaliser, dans les meilleurs délais, les projets phares retenus portant, sur le désenclavement et le renforcement du dynamisme économique de cette région.

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a présenté, au Conseil, une communication sur la situation internationale.

Il a, également, évoqué les enjeux de la prochaine session de la Grande Commission mixte de coopération entre le Sénégal et le Qatar, prévue les 14, 15 et 16 mars 2015 à Doha.

Le Ministre auprès du Président de la République en charge du suivi du PSE a présenté une communication portant sur le suivi de la mise en œuvre des activités du PSE.

Le Secrétaire d'Etat à l'Accompagnement et à la Mutualisation des Organisations paysannes, a présenté, au Conseil, au nom du Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural, une communication portant sur la campagne de commercialisation arachidière et sur le volume des exportations des fruits et légumes qui a connu une évolution remarquable.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a adopté :